



Paris, le 24 mars 2016

**Lettre REL**

**Objet : PREAVIS DE GREVE POUR LE JEUDI 31 MARS 2016.**

Le 9 mars dernier, les mobilisations initiées par les organisations de jeunesse et syndicales de salariés ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi « Travail ».

Pour autant, les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet de loi. Il ne répond pas non plus aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les privés d'emploi et aura des impacts négatifs, si le projet était adopté, sur la hiérarchie des normes et le dialogue social dans les entreprises.

C'est pourquoi les organisations syndicales, dont la Fédération Cgt Spectacle et ses syndicats, confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

A cet effet et afin de permettre à tou-tes les salarié-es de participer aux manifestations prévues ce même jour, la Fédération du Spectacle Cgt dépose un préavis de grève le jeudi 31 mars 2016 de 0H00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil,

Secrétaire Général.